

L'emploi en 2020 : géographie d'une crise

L'ébranlement massif de l'économie française provoqué par la crise sanitaire en 2020 a touché l'ensemble du territoire national mais selon une force variable. Afin de rendre compte finement de ce choc économique sur l'emploi, trois indicateurs complémentaires sont mobilisés à la maille de la zone d'emploi¹ : l'exposition à la perte de valeur ajoutée *via* l'effet de la composition sectorielle de l'emploi ; le taux de recours apparent à l'activité partielle ; la variation de l'emploi salarié privé.

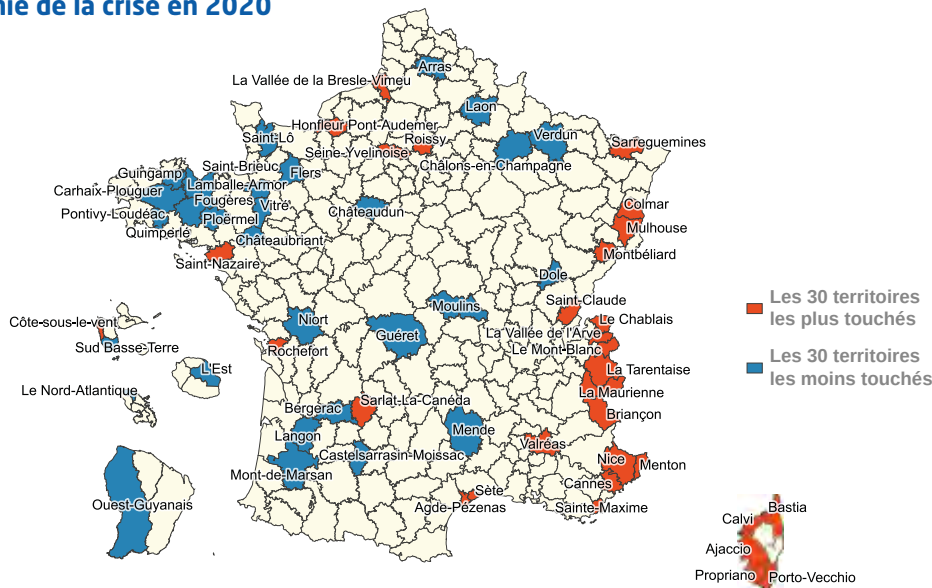
Le croisement de ces trois indicateurs montre que les conséquences de la crise sont plus fortes dans l'est et le sud de la France où se concentrent des zones touristiques et certaines zones industrielles (en rouge sur la carte). Les Alpes, la Côte d'Azur et la Corse regroupent ainsi une grande partie des territoires les plus affectés. Seules quelques zones d'emploi de l'ouest et du centre de la France se démarquent positivement (en bleu sur la carte), en partie grâce à une forte spécialisation économique dans l'agroalimentaire – secteur relativement épargné dans cette crise.

La composition sectorielle des territoires – en particulier le poids de l'hébergement-restauration – apparaît comme un facteur déterminant de la variabilité du choc. Pour autant, la spécialisation économique ne suffit pas à elle seule à expliquer l'impact différencié de la crise entre zones d'emploi : elle explique 60 % de l'hétérogénéité entre zones d'emploi s'agissant du taux de recours apparent à l'activité partielle, et 20 % s'agissant de la variation de l'emploi salarié privé.

La densité de population d'une zone d'emploi ou le nombre d'habitants de son agglomération principale ne sont pas particulièrement liés à l'ampleur du choc économique subi. Les zones d'emploi des grandes métropoles ont notamment subi des chocs d'ampleur variée, avec Nice, Toulouse et Paris qui ont été très touchées, et Lille et Rennes qui l'ont été beaucoup moins.

Enfin, la crise ne redouble pas les fragilités territoriales existantes relatives au niveau de chômage ou au niveau de vie. Néanmoins, certains territoires initialement fragiles ont été fortement affectés par la crise. C'est le cas de plusieurs zones d'emploi méditerranéennes (Agde-Pézenas, Sète, Calvi) mais aussi de Roissy en Île-de-France ou de Côte-sous-le-vent en Guadeloupe.

Géographie de la crise en 2020



1. L'accès à certaines données utilisées dans le cadre de cette publication a été réalisé au sein d'environnements sécurisés du Centre d'accès sécurisé aux données – CASD (Réf. 10.34724/CASD).

Coline Bouvart

Jean Flamand

Département Travail,
Emploi, Compétences

Clément Dherbécourt

Département Société
et politiques sociales

Boris Le Hir

Département Économie

La *Note d'analyse* est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

L'année 2020 a été marquée par une double crise sanitaire et économique. Pour enrayer la propagation du virus, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures qui ont conduit à la « congélation² » de pans entiers de l'activité économique durant plusieurs mois et à une chute historique du PIB (-8,3 %)³. Comment cette crise économique s'est-elle manifestée dans les territoires⁴ ?

Pour répondre à cette question, nous portons une analyse à la maille géographique des zones d'emploi, soit un découpage du territoire français (hors Mayotte) en 305 « [espaces géographiques] à l'intérieur [desquels] la plupart des

actifs résident et travaillent, et dans [lesquels] les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts⁵ ». L'échelle de la zone d'emploi est la plus pertinente pour appréhender les effets de la crise sur les entreprises et les personnes dans les territoires. Dans certains cas la zone peut être très étendue, dans d'autres, comme pour certains territoires peu denses ou peu accessibles, elle s'étend sur une surface limitée avec une faible population. Les zones les moins peuplées des Alpes, de Corse ou des Antilles ont moins de 40 000 habitants. À l'opposé, la zone d'emploi de Paris compte 6 millions d'habitants, soit autant que les cent zones les moins peuplées réunies.

Encadré 1 – Méthode*

Cette note propose une analyse territoriale de l'impact économique de la crise selon trois principaux indicateurs : la perte de valeur ajoutée, la part de l'activité partielle versée dans la masse salariale totale et le taux d'évolution de l'emploi salarié privé.

Trois principaux indicateurs

La perte de valeur ajoutée

L'exposition de l'emploi local à la perte de valeur ajoutée au niveau national est calculée par secteur au niveau A17 de la nomenclature d'activités françaises (Naf.rev2). Pour ce faire, on mobilise les données nationales de valeur ajoutée issues des comptes nationaux trimestriels élaborés par l'Insee, les données locales d'emploi gérées par l'Acosss pour les effectifs salariés privés hors agricoles et hors particuliers-employeurs ainsi que les estimations d'emploi localisé (Estel) gérées par l'Insee pour les effectifs d'emploi public et d'emploi total.

La part de l'activité partielle versée dans la masse salariale totale ou « taux de recours apparent à l'activité partielle »

À partir de la source DSN gérée par l'Acosss, on rapporte pour chaque zone d'emploi (hors Mayotte) le montant de l'activité partielle versée sur le territoire à la masse salariale brute totale (y compris le montant de l'activité partielle) hors établissements agricoles et particuliers-employeurs. Ce ratio – que l'on qualifie de taux de recours apparent à l'activité partielle dans la note – est ventilé par secteur au niveau A82 de la nomenclature d'activités françaises (Naf.rev2). À noter que ce ratio est mécaniquement plus faible que le véritable taux de recours, dans la mesure où l'indemnisation n'est pas intégrale : elle correspond à 70 % de la rémunération brute antérieure (100 % au niveau du SMIC). Pour cet indicateur, nous avons privilégié les données de l'Acosss plutôt que celles de la Dares afin de mesurer l'intensité du choc sur les entreprises d'une part, et par cohérence avec l'indicateur d'emploi salarié privé d'autre part.

Le taux d'évolution de l'emploi salarié privé

À partir de la source Sequoia gérée par l'Acosss, on calcule pour chaque zone d'emploi (hors Mayotte) l'évolution de l'emploi salarié privé hors agricole et hors particuliers-employeurs. Ce taux est calculé en glissement annuel – ce qui permet notamment de s'affranchir des variations saisonnières au cours de l'année – et ventilé par secteur au niveau A82 de la nomenclature d'activités françaises (Naf.rev2).

La décomposition structurel-résiduel

Pour chaque zone d'emploi, le taux de recours apparent à l'activité partielle et le taux d'évolution de l'emploi salarié sont décomposés en un effet structurel et un effet résiduel au niveau des quatre-vingt-deux secteurs de la nomenclature d'activité française (Naf.rev2). Cette approche⁶ permet de distinguer l'effet propre de la composition sectorielle de chaque zone d'emploi. Cette méthode de décomposition est sensible au niveau de désagrégation sectorielle retenu. De fait, plus le nombre de secteurs est important, plus l'effet de structure sera grand. Par ailleurs, le résidu tel qu'il est calculé ici n'est pas un effet purement local : il incorpore non seulement l'incidence de sous-secteurs spécifiques non captés au niveau d'agrégation retenu (82 secteurs⁷), mais aussi des caractéristiques propres aux territoires comme la taille des entreprises implantées localement ou le niveau de qualification de la main-d'œuvre.

Les limites de l'approche

Les deux derniers indicateurs ne tiennent pas compte de l'emploi salarié agricole et des salariés de particuliers-employeurs. De plus, les données mobilisées classent les intérimaires au sein du secteur des agences d'intérim et non dans le secteur d'exécution du contrat.

*Pour plus de détails, voir l'annexe méthodologique sur le site de France Stratégie

2. Boyer R. (2020), *Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie*, éditions La Découverte, Paris.

3. Insee (2021), « Le PIB se replie au quatrième trimestre (-1,3 %), marqué par le deuxième confinement ; sur l'année 2020, il recule de 8,3 % », *Informations rapides*, n° 26, janvier.

4. Une première analyse territoriale des effets de la crise a été publiée : elle porte sur le confinement du printemps 2020. Voir Bouvart C., Dherbécourt C. et Le Hir B. (2020), « Vulnérabilité économique des zones d'emploi face à la crise », *Point de vue*, France Stratégie, juin.

5. Définition Insee.

6. Kubrak C. (2018), « Structurel, résiduel, géographique : principe et mise en œuvre des approches comptable et économétrique », Document de travail, n° 1, Direction de la diffusion et de l'action régionale, Insee, janvier.

7. La décomposition a été réalisée à un niveau plus fin (685 secteurs) : les résultats ne sont pas modifiés pour l'évolution de l'emploi (majorité de résiduel) et renforcent légèrement le constat sur l'activité partielle (majorité de structurel). Cette incidence de sous-secteurs spécifiques est donc marginale.



Tableau 1 – Évolution des trois principaux indicateurs en 2020 (en %)

	T1	T2	T3	T4	2020 (moyenne annuelle)
Taux de croissance de la valeur ajoutée (en glissement annuel) – Insee	-5,5	-18,6	-3,9	-4,9	-8,2
Taux de recours apparent à l'activité partielle (en % de la masse salariale totale) – France Stratégie	1,8	10,4	2,1	3,2	4,3
Taux de croissance de l'emploi salarié privé (en glissement annuel) – France Stratégie*	-0,5	-2,5	-1,1	-1,8	-1,5

*Données brutes traitées par France Stratégie qui diffèrent légèrement de celles publiées par l'Acoess.

Champ : France hors Mayotte.

Lecture : en moyenne, en 2020, l'emploi salarié privé a baissé de -1,5 % par rapport à 2019. Au quatrième trimestre, l'emploi salarié privé a baissé de -1,8 % par rapport à son niveau du quatrième trimestre 2019.

Source : France Stratégie, à partir des comptes nationaux trimestriels (Insee), Séquoia et DSN (Acoess)

Afin d'apprécier les effets économiques et territoriaux de la crise⁸, nous mobilisons trois indicateurs (encadré 1). Le premier considère la perte de valeur ajoutée par secteur au niveau macroéconomique pour évaluer l'exposition des emplois locaux compte tenu des secteurs présents sur le territoire. Il permet de mettre en exergue les zones d'emploi dont les activités ont été les plus exposées dans cette crise. Parmi nos indicateurs, il est le seul à mesurer la fragilité économique en tenant compte de l'ensemble des emplois du territoire (privés, publics, non salariés). En particulier il intègre la protection qu'offre une part élevée d'emploi public, même si sa valeur ajoutée a été aussi affectée par la crise. En revanche, la valeur ajoutée n'étant pas observable à un niveau territorial fin, cet indicateur est uniquement basé sur la répartition sectorielle de l'emploi local et ignore donc l'hétérogénéité intra-sectorielle entre territoires. Il ne permet donc pas de capter toutes les différences territoriales de l'impact de la crise.

Les deux autres indicateurs se fondent, quant à eux, sur des données directement observables au niveau local à partir des données administratives d'entreprises. Pour chaque zone d'emploi, nous calculons la part de l'activité partielle dans la masse salariale (y compris le montant de l'activité partielle) des entreprises du secteur privé – que nous appelons dans la note « taux de recours apparent à l'activité partielle ». Cet indicateur est à la fois un proxy du choc d'activité et une mesure des emplois préservés, du moins temporairement. Enfin, nous mesurons l'évolution sectorielle de l'emploi salarié privé au niveau local. Ce dernier indicateur se lit ainsi en miroir du précédent et rend compte du degré d'ajustement de l'emploi au choc d'activité. Si ces deux derniers indicateurs offrent une vision fine de l'impact de la crise au niveau local, ils ne couvrent cependant que l'emploi salarié privé (hors agricole) et font fi des nonsalariés, que seul le premier indicateur permet de capter.

L'analyse croisée de ces indicateurs doit permettre d'apprécier l'impact différencié de la crise selon les secteurs et

les territoires, et d'identifier à la fois les zones d'emploi les plus impactées et celles ayant le mieux résisté.

La note apporte, en plus de ces trois indicateurs, un éclairage sur l'évolution du chômage par zone d'emploi⁹. Le taux de chômage au sens du BIT est en général l'indicateur privilégié pour mesurer l'effet d'une crise. Toutefois en 2020 il est difficilement interprétable, en raison des phénomènes de sortie d'activité liés aux confinements successifs¹⁰. On lui préfère donc celui de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A).

À l'aune de ces indicateurs, la note dresse d'abord un portrait macroéconomique de la France en 2020 (1), puis esquisse les différentes géographies d'impact de la crise (2) pour enfin comparer ces nouvelles vulnérabilités avec les fragilités territoriales traditionnelles (3).

UNE SITUATION MACROÉCONOMIQUE INÉDITE PAR SON AMPLEUR

Au niveau national, des indicateurs économiques en chute libre

L'année 2020 a été inédite sur le plan macroéconomique (tableau 1). La perte de valeur ajoutée enregistrée sur l'année s'élève à -8,2 %¹¹ par rapport à l'année 2019, un reflux particulièrement marqué au deuxième trimestre lors du premier confinement (-18,6 %).

En parallèle de cette chute de l'activité, l'emploi salarié privé diminue de 1,5 % en glissement annuel, avec un effet particulièrement marqué au deuxième trimestre suite au premier confinement (-2,5 %). La décre de l'emploi a été pour partie amortie par le dispositif d'activité partielle qui a été très fortement mobilisé au deuxième trimestre, pour représenter 10 % de la rémunération des salariés du privé restés en poste.

8. Cette étude s'intéresse au volet économique de la crise et n'aborde pas sa dimension sanitaire. L'analyse croisée de ces deux dimensions à une maille géographique plus fine que le département n'est pas envisageable à ce stade, faute de données disponibles.

9. Bouvart C. et Donne V. (2020), « Chômage et territoires : quels modèles de performance ? », *La Note d'analyse*, n° 93, France Stratégie, juillet.

10. Jauneau Y. et Vidalenc J. (2021), « Une photographie du marché du travail en 2020 », *Insee Première*, n° 1844, mars.

11. La différence de 0,1 point avec la chute du PIB s'explique par une différence de comptabilité entre la valeur ajoutée sectorielle et le PIB au niveau macroéconomique.

De manière complémentaire, on constate que la part de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) – définie ici comme le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) rapporté à la population active – croît d'un point sur l'année 2020. Elle a connu également sa plus forte augmentation au deuxième trimestre (+ 2,5 points en glissement annuel).

Une chute d'activité concentrée sur certains secteurs...

Cette photographie macroéconomique de la France en 2020 cache des disparités sectorielles importantes qui tiennent pour partie aux mesures administratives ayant conduit à l'arrêt d'activités « non essentielles ». Selon l'Insee¹², par rapport à leur niveau en 2019, les secteurs qui ont perdu le plus de valeur ajoutée sont l'hébergement et la restauration (-28,9 %), le transport (-17,3 %) et la construction (-14,5 %). L'industrie manufacturière dans son ensemble a été touchée un peu plus fortement que la moyenne (-11,8 %) mais avec, là encore, de fortes disparités. La sous-branche matériel de transport accuse une baisse deux fois plus importante (-27,7 %). La valeur ajoutée agricole ressort également amoindrie par cette crise, mais apparaît comme le secteur le moins touché (-2,4 %) avec les services immobiliers (-0,5 %).

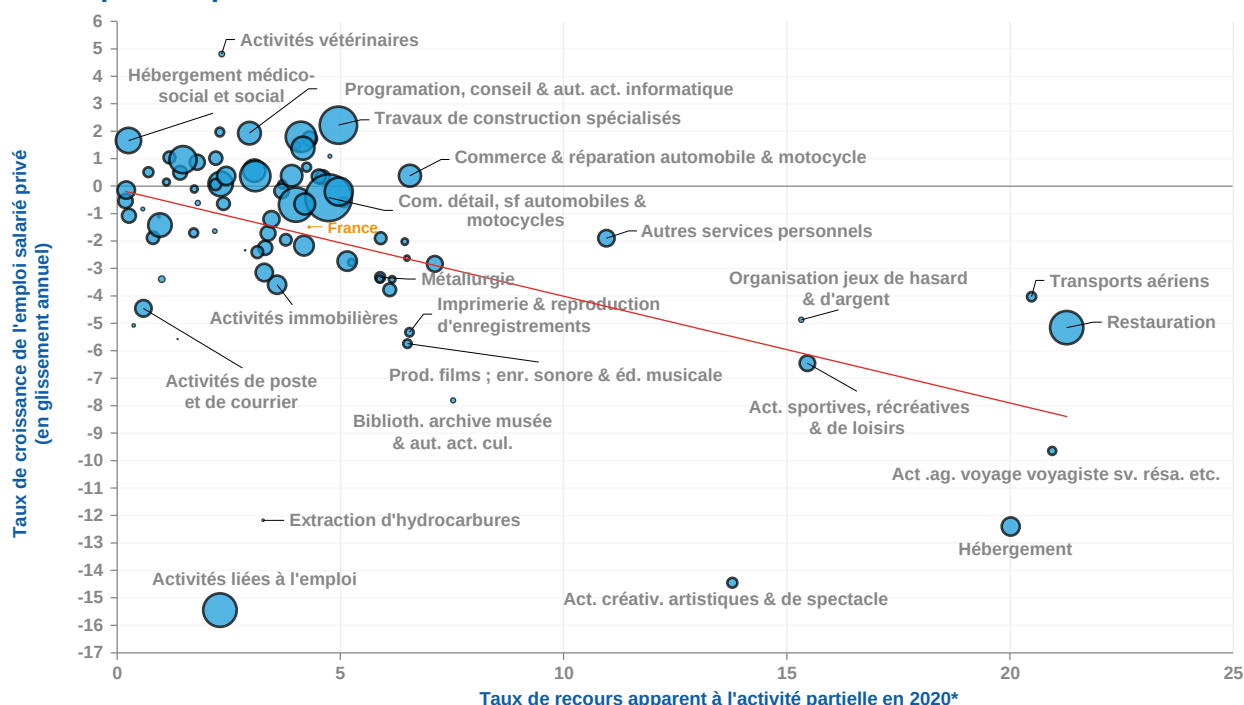
... et en partie amortie via le dispositif d'activité partielle

Si cette chute de richesse produite a entraîné des destructions d'emplois dans la plupart des secteurs, celles-ci ont été limitées à court terme par la mise en place de mesures de soutien aux entreprises, à l'instar de l'activité partielle¹³ (graphique 1).

Le secteur des activités liées à l'emploi – dans lequel sont classées les agences d'intérim – ressort comme l'un des plus destructeurs d'emplois en 2020 : 15 % des emplois y ont été détruits en moyenne sur l'année pour un taux de recours à l'activité de 2 % de la masse salariale du secteur, soit deux fois moins qu'au niveau national (4 %). L'essentiel de ce secteur est constitué des intérimaires – non répartis selon le secteur dans lequel ils exécutent leur contrat – dont on sait qu'ils constituent l'une des principales variables d'ajustement en période de crise. De ce point de vue, les destructions d'emplois dans les secteurs les plus mobilisateurs de l'intérim sont sous-estimées, à l'instar de l'industrie et de la construction qui concentrent respectivement 37 % et 20 % de l'intérim en 2019¹⁴.

Outre l'intérim, les activités créatives, artistiques et de spectacles, ainsi que l'hébergement, sont les secteurs les plus affectés par la destruction de l'emploi salarié privé et parmi les plus mobilisateurs de l'activité partielle.

Graphique 1 – Évolution annuelle de l'emploi salarié privé et taux de recours apparent à l'activité partielle par secteur en 2020



*Défini comme le montant d'activité partielle rapporté à la masse salariale versée (y compris montant d'activité partielle) au sein du secteur privé.

Note : la taille des bulles est proportionnelle aux effectifs du secteur. Le secteur des activités liées à l'emploi regroupe l'ensemble des intérimaires. Ces derniers ne sont pas ventilés selon le secteur dans lequel leur contrat est exécuté.

Champ : France (hors Mayotte), emploi salarié privé (hors agriculture et particuliers-employeurs).

Lecture : dans le secteur de la restauration, qui représente 4,8 % de l'emploi salarié privé en 2019, le taux apparent d'activité partielle s'élève à 21,3 % de la masse salariale du secteur en 2020 et l'emploi y a chuté de -5,2 % sur un an.

Source : France Stratégie, à partir de Séquoia et DSN (Acoess)

12. Insee (2021), *Comptes nationaux trimestriels au quatrième trimestre 2020*, Insee Résultats, février.

13. Le coefficient de corrélation est de -0,50 entre le taux de recours apparent à l'activité partielle et le taux de croissance de l'emploi salarié privé.

14. Calculs réalisés en moyenne sur les quatre trimestres de l'année 2019, à partir de Insee (2021), *Informations rapides*, n° 35.

En ce sens, le dispositif a pu jouer un rôle d'amortisseur du choc pour ces secteurs dont l'activité a été la plus durablement mise à l'arrêt. Les pertes d'emplois y oscillent respectivement entre -14 % et -12 % sur un an et le taux de recours apparent à l'activité partielle s'y échelonne entre 14 % et 20 % de la masse salariale annuelle versée (graphique 1).

D'autres secteurs relevant d'activités connexes, comme les activités des agences de voyages, la restauration et le transport aérien, ont également eu un recours intense à l'activité partielle, environ un cinquième de la masse salariale versée sur l'année. Notons la spécificité du secteur des agences de voyage qui enregistre des destructions d'emplois deux fois plus importantes que les deux autres secteurs (-9,6 %).

Dans l'industrie, l'évolution de l'emploi sur un an est en baisse, en particulier dans le textile, l'habillement, l'imprimerie ou encore l'industrie automobile. Les destructions d'emplois y sont toutefois plus modérées que dans les services.

UNE ANNÉE NOIRE POUR TOUS, UN CHOC PLUS MARQUÉ À L'EST

L'ensemble des indicateurs montre que toutes les régions ont vu leur situation économique se détériorer. Les écarts régionaux d'exposition à la perte de la valeur ajoutée sont relativement contenus, puisqu'un point seulement, soit 15 % de la moyenne nationale, sépare les régions les moins affectées (la Bretagne et les DOM) de la plus affectée (l'Île-de-France). La variation régionale du taux de recours à l'activité partielle est plus importante, mais principalement du fait du niveau élevé de la Corse (7 %, soit 60 % de plus que la moyenne nationale). Cette région mise à part, PACA, l'Île-de-France et l'Occitanie sont les plus affectées, autour de 4,7 %, et, à l'autre extrémité du classement, on retrouve la Bretagne et le Centre-Val de Loire à 3,6 %. Le taux de destruction d'emplois varie significa-

tivement. On retrouve aux extrêmes la Corse (-3,7 %) et la Réunion ainsi que la Guyane (+1,2 %). Au sein des autres régions, les taux varient du simple au double entre la Bretagne et les Antilles (-1 %) et le Grand Est (-2,1 %). Si l'on tient compte de ces trois indicateurs, les régions qui s'en sortent le mieux sont la Bretagne, les DOM et les Hauts-de-France. À l'opposé la Corse, l'Île-de-France et la Provence-Alpes Côte d'Azur apparaissent comme les plus touchées.

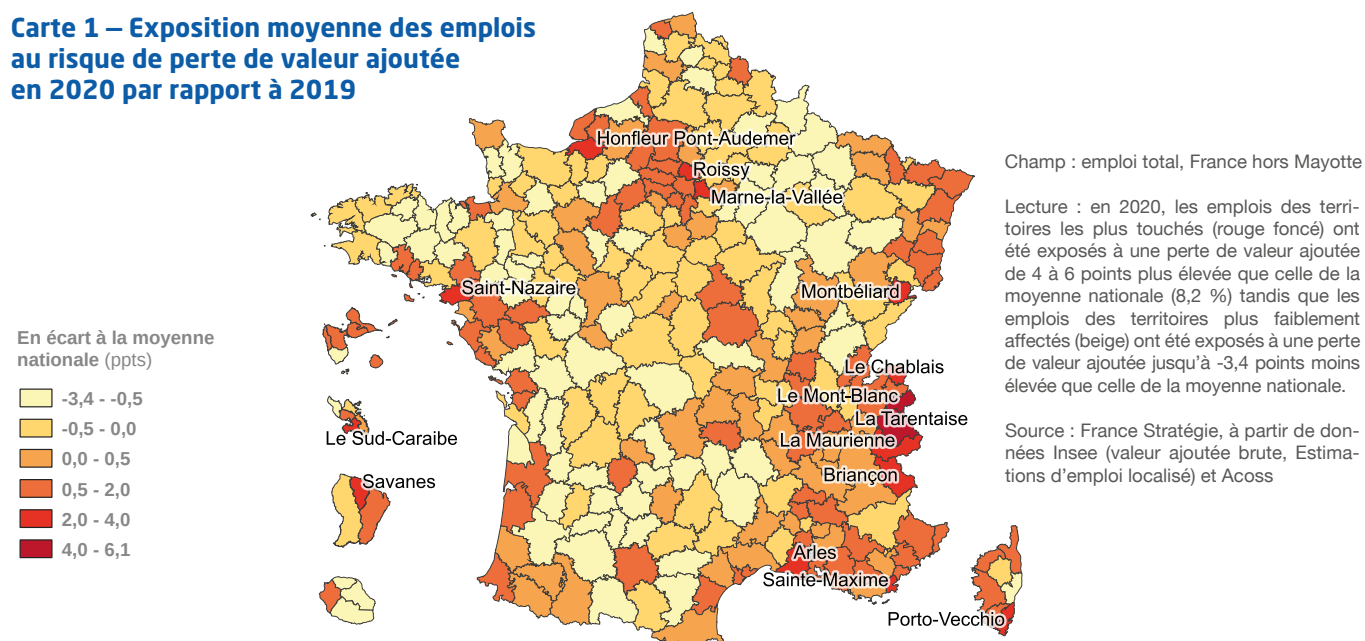
Une analyse plus fine à la maille des zones d'emploi montre que le choc économique n'en a pas été pour autant uniformément réparti. Cette hétérogénéité n'a pas été plus marquée en 2020 que les années précédentes, mais elle se traduit – en 2020 – par un choc particulièrement fort pour les zones d'emploi les plus affectées et qu'il convient d'identifier. Du fait de la présence de secteurs directement frappés par les mesures sanitaires, certaines zones d'emploi ont été plus fortement affectées que les autres. Au-delà de leur spécialisation sectorielle, certaines spécificités locales ont pu également jouer sur l'ampleur du choc.

Notre analyse retient trois indicateurs : l'évolution de la valeur ajoutée, le taux de recours à l'activité partielle et l'évolution de l'emploi salarié privé, disponibles à l'échelle des zones d'emploi 2020 de l'Insee (hors Mayotte). À partir de ces indicateurs, nous établissons un classement synthétique des zones d'emploi les plus affectées par la crise. Nous présentons à titre d'information l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi selon la géographie des anciennes zones d'emploi (encadré 2).

Exposition à la baisse de valeur ajoutée : quelques territoires particulièrement vulnérables

L'indicateur de choc sur la valeur ajoutée est basé sur la composition sectorielle de l'emploi local et ignore donc les hétérogénéités intra-sectorielles, en particulier entre les territoires. La représentation de l'impact estimé sur les emplois (carte 1) révèle des groupes de zones bien plus exposées que

Carte 1 – Exposition moyenne des emplois au risque de perte de valeur ajoutée en 2020 par rapport à 2019



d'autres. Les trente zones les plus affectées, soit 10 % des zones d'emploi, qui rassemblent par ailleurs environ 10 % de la population française, se trouvent principalement en Île-de-France, autour de Saint-Nazaire et dans les Alpes, dans le quart sud-est de la France. Les trente zones les moins affectées, qui rassemblent environ 4 % de la population nationale, se situent principalement en Champagne, en Bretagne et dans la partie orientale de la Nouvelle-Aquitaine. Quinze zones d'emploi, dont cinq dans les Alpes, pâtissent d'une contribution sectorielle à la perte de valeur ajoutée supérieure de 2 points à la moyenne nationale et jusqu'à +6 points (la Tarentaise). La forte concentration des emplois dans l'hébergement-restauration (plus de 15 % contre 6 % au niveau national) explique en partie ce score élevé pour neuf d'entre elles.

Cette spécialisation touristique se cumule parfois avec une surreprésentation dans les secteurs du transport et de l'entreposage et dans le secteur de la construction, notamment pour certains territoires alpestres et littoraux (la Maurienne, Briançon, Sainte-Maxime, Honfleur Pont-Audemer, le Sud-Caraïbe). Dans les cas de Montbéliard et Saint-Nazaire, c'est le poids important des industries de transport très touchées par la crise qui pénalise ces territoires.

À l'inverse, peu de zones s'en sortent beaucoup mieux que la moyenne nationale. Seules deux zones d'emploi seraient susceptibles de voir l'impact de la crise amorti de plus de 2 points par rapport à la moyenne nationale (de -8,2 %) : le Nord-Atlantique en Martinique et Lesparre-Médoc en Nouvelle-Aquitaine. Ces derniers bénéficient d'un poids important du secteur agricole plutôt épargné par les mesures sanitaires (respectivement de 23 % et 18 % de leur emploi dans l'agriculture contre 5 % en France).

Cet indicateur, qui couvre tous les secteurs, qu'ils soient publics ou privés, reste limité dans sa capacité à révéler l'impact territorial de la crise, la valeur ajoutée n'étant pas directement observable à un niveau territorial fin. Or, comme le montrent les deux autres indicateurs utilisés, au sein d'un même secteur, l'impact de la crise peut être différent d'un territoire à l'autre.

Recours à l'activité partielle : la composition sectorielle locale explique plus de la moitié des écarts entre les territoires

Le taux de recours à l'activité partielle mesure la part des montants d'activité partielle versés aux salariés du privé, rapportés à la masse salariale totale brute versée.

L'Île-de-France, les régions PACA et Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la Corse rassemblent dix-huit des trente territoires les plus touchés (carte 2 et graphique 2), en grande partie ceux ayant subi une forte perte de valeur ajoutée¹⁵. Au sein des zones d'emploi les plus mobilisatrices du dispositif, aucune zone d'emploi de l'Ouest ne figure, ce qui recoupe l'analyse menée sur l'indicateur de perte de valeur ajoutée. Certaines

zones d'emploi moins exposées à la perte de valeur ajoutée¹⁶ apparaissent toutefois parmi les plus mobilisatrices de l'activité partielle : Royan en Nouvelle-Aquitaine, Meaux en Île-de-France, Foix-Pamiers en Occitanie, Pontarlier en Bourgogne-Franche-Comté, et Corte et Ghisonaccia en Corse.

Pour chaque zone d'emploi, l'indicateur de recours à l'activité partielle a l'avantage, comme l'indicateur de création d'emplois, d'être observable secteur par secteur. Il est donc possible de décomposer l'indicateur entre un effet de structure lié à la composition sectorielle de la zone d'emploi et un effet résiduel (encadré 1). Au total, l'effet résiduel explique environ 40 % de l'hétérogénéité du taux de recours à l'activité partielle entre zones d'emploi en 2020. La composition sectorielle ne suffit donc pas à elle seule à expliquer la répartition du choc économique entre les territoires.

Dans les zones les plus touchées, le très fort taux de recours à l'activité partielle est fortement influencé par des effets résiduels, accentuant ou atténuant l'intensité des chocs sectoriels (graphique 2).

Au sein des territoires très touristiques, la composition sectorielle locale est le principal déterminant du choc et les effets résiduels sont faibles voire négatifs. C'est le cas des zones d'emploi de la Tarentaise et du Mont-Blanc dans les Alpes ou de Porto-Vecchio en Corse. Pour ces zones d'emploi, l'effet de structure défavorable provient du poids très important de l'hébergement et de la restauration dans le tissu économique local, dont le taux de recours à l'activité partielle figure parmi les plus élevés au niveau national (graphique 1). En revanche, dans les autres zones d'emploi de Corse (Calvi, Propriano et Ajaccio) et à Menton dans le sud de la France, l'effet résiduel augmente l'impact de la crise. Dans ces zones d'emploi, le choc sectoriel se révèle donc plus fort qu'en moyenne sur le territoire national.

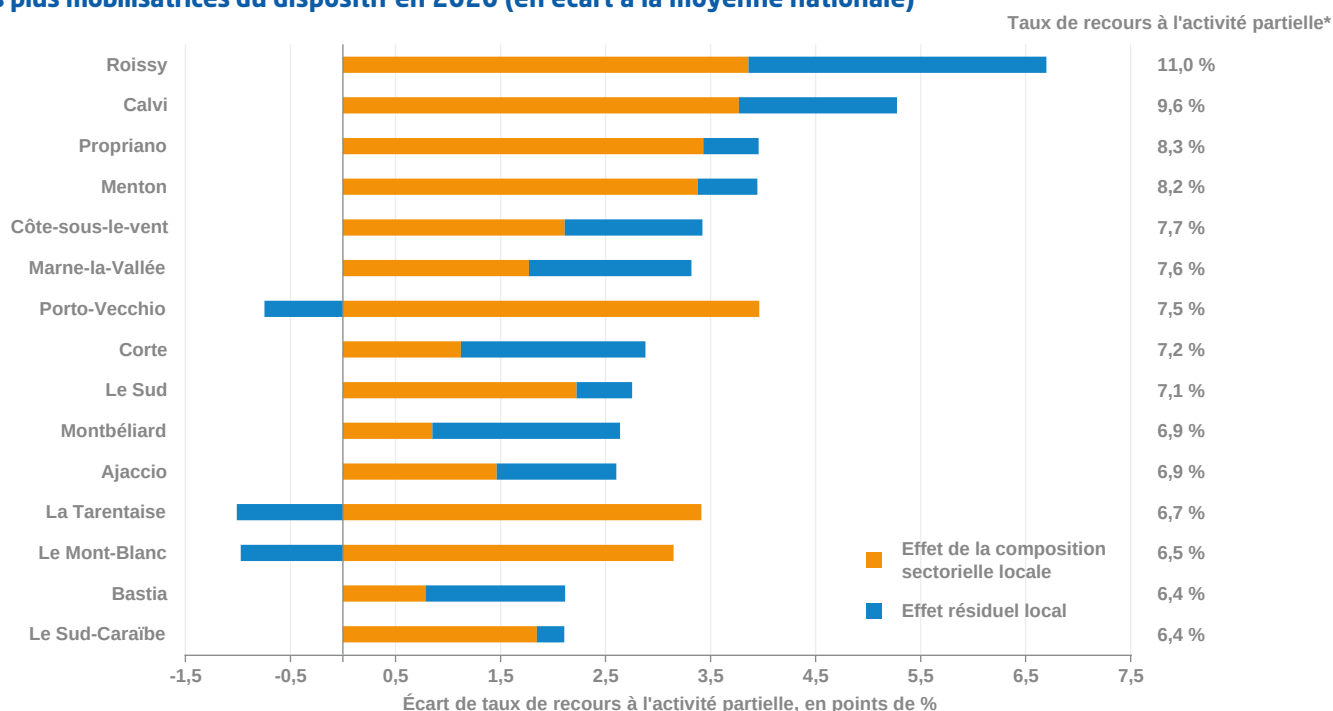
Dans les zones d'emploi fragilisées par la présence des secteurs plus industriels ou liés aux services de transport comme à Roissy en Île-de-France ou Montbéliard en Bourgogne-Franche-Comté, les effets résiduels renforcent l'effet sectoriel qui explique entre 40 % et 50 % de l'ampleur du choc sur l'activité partielle.

De la même façon que le montrait l'indicateur de valeur ajoutée, l'observation du taux de recours à l'activité partielle suggère que peu de territoires s'en sortent bien mieux que la moyenne nationale. Seules Quimperl et Pontivy-Loudéac en Bretagne affichent un taux de recours plus faible de 2 points à la moyenne nationale (qui est de 4,3 %). Pour ces zones, comme pour la majeure partie des quinze zones qui s'en sortent le mieux, c'est l'effet résiduel qui explique la plus forte part de cette différenciation (graphique 3).

15. Notons que parmi les trente territoires ayant eu le plus recours à l'activité partielle, vingt font partie des cinquante les plus touchés selon l'indicateur de perte de valeur ajoutée.

16. Ces six zones d'emploi appartiennent aux cinquante zones les plus mobilisatrices d'activité partielle alors qu'elles figuraient parmi les 50 % des zones les moins exposées selon l'indicateur de perte de valeur ajoutée.

Graphique 2 – Décomposition du taux de recours apparent à l'activité partielle* des quinze zones d'emploi les plus mobilisatrices du dispositif en 2020 (en écart à la moyenne nationale)



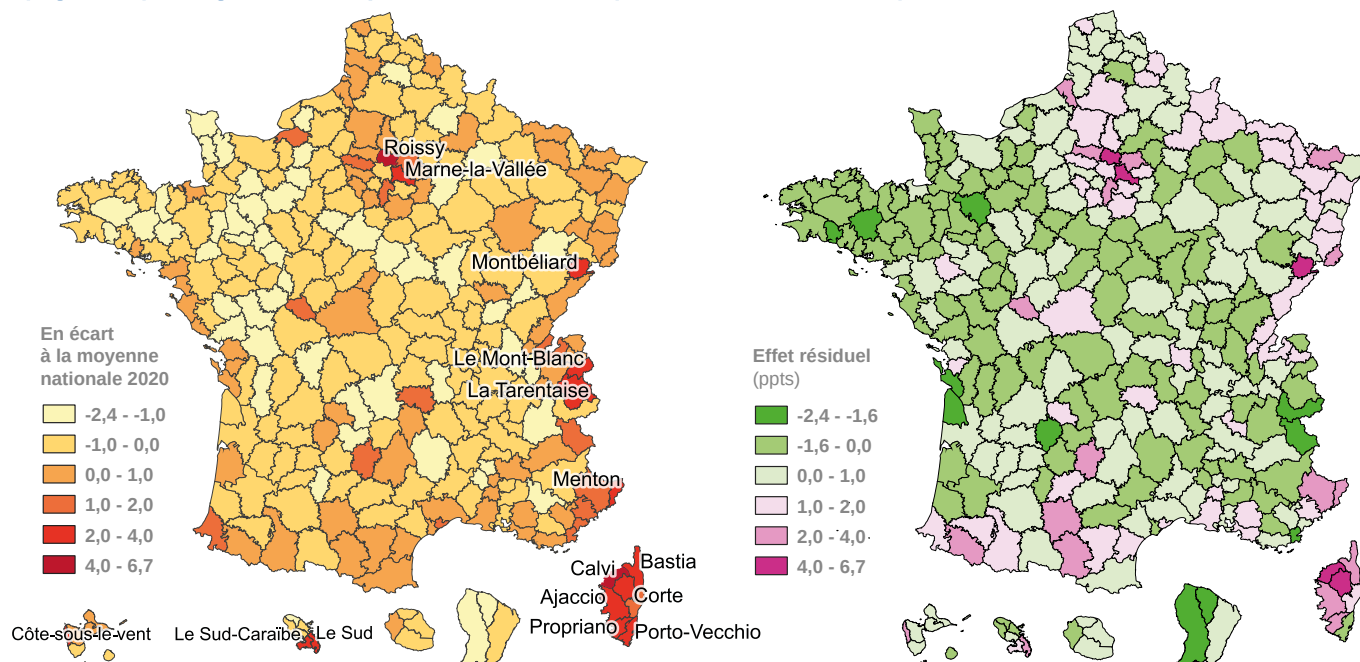
*Défini comme le montant d'activité partielle rapporté à la masse salariale versée (y compris montant d'activité partielle) au sein du secteur privé.

Champ : France (hors Mayotte), emploi salarié privé (hors agriculture et particuliers-employeurs).

Lecture : en 2020, à Roissy, le taux de recours apparent à l'activité partielle a atteint 11 % de la masse salariale annuelle, contre 4,3 % au niveau national, soit un écart de +6,7 points de %. Cet écart est expliqué pour les trois cinquièmes par la structure sectorielle défavorable de la zone.

Source : France Stratégie, à partir de DSN (Acos)

Cartes 2 et 3 – Taux de recours apparent à l'activité partielle* (à gauche) corrigé de la composition sectorielle (effet résiduel, à droite) en 2020



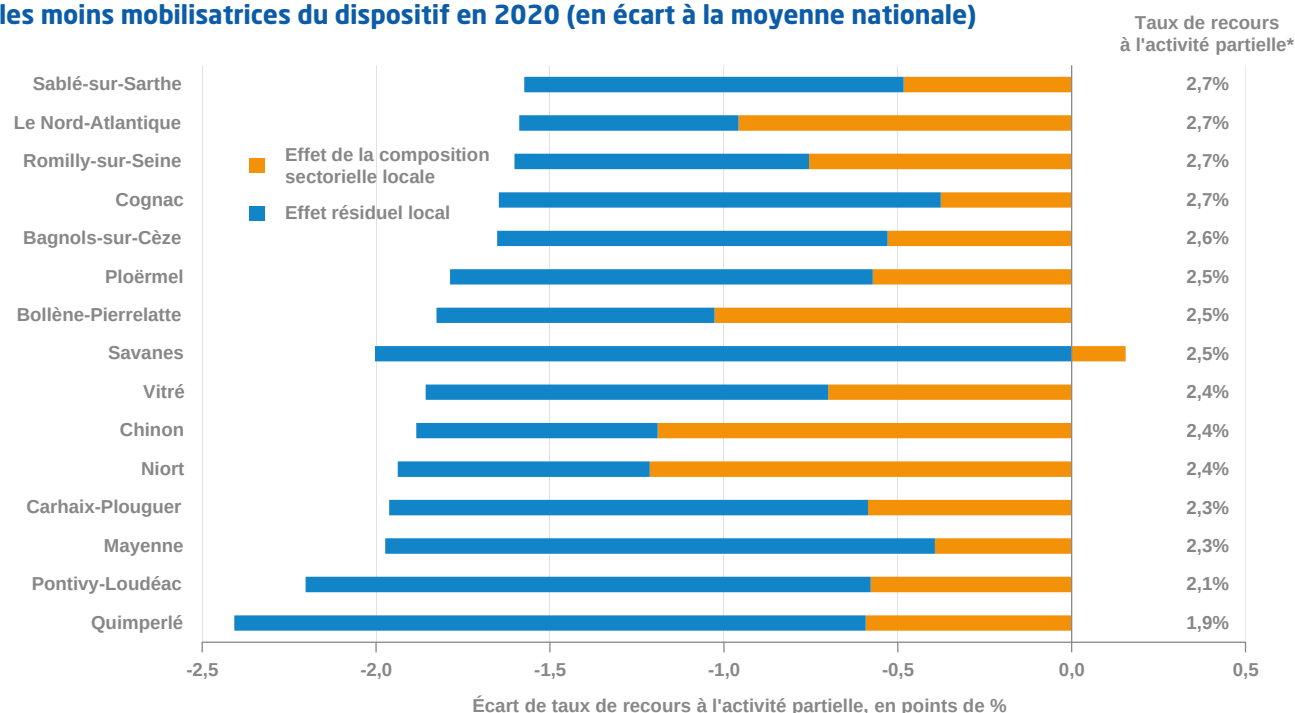
*Défini comme le montant d'activité partielle rapporté à la masse salariale versée (y compris montant d'activité partielle) au sein du secteur privé.

Champ : France (hors Mayotte), emploi salarié privé (hors agriculture et particuliers-employeurs).

Lecture : à gauche, une gradation du beige au rouge foncé qui classe les territoires selon leur taux de recours apparent à l'activité partielle par rapport à la moyenne nationale (de 4,3 %) en 2020. À droite, les effets résiduels sont représentés en vert lorsqu'ils sont négatifs (moins d'activité partielle qu'attendu) et en rose lorsqu'ils sont positifs. Ainsi, l'équivalent de 11 % de la masse salariale de Roissy en Île-de-France (+6,7 points par rapport à la moyenne nationale) a été couverte par l'activité partielle et 2,8 points sont expliqués par un effet résiduel propre au territoire.

Source : France Stratégie, à partir de DSN (Acos)

Graphique 3 – Décomposition du taux de recours apparent à l'activité partielle* des quinze zones d'emploi les moins mobilisatrices du dispositif en 2020 (en écart à la moyenne nationale)



*Défini comme le montant d'activité partielle rapporté à la masse salariale versée (y compris montant d'activité partielle) au sein du secteur privé.

Champ : France (hors Mayotte), emploi salarié privé (hors agriculture et particuliers-employeurs).

Lecture : en 2020, à Pontivy-Loudéac, le taux de recours apparent à l'activité partielle a atteint 2,1 % de la masse salariale annuelle, contre 4,3 % au niveau national, soit un écart de -2,2 points de %. Cet écart est expliqué pour un quart par le comportement de recours spécifique des entreprises de la zone.

Source : France Stratégie, à partir de DSN (Acos)

Destruction d'emplois : des effets résiduels écrasants pour (presque) l'ensemble des zones d'emploi

Malgré l'ampleur inédite des mesures prises par le gouvernement, l'emploi salarié privé (hors agriculture et particuliers-employeurs) s'est réduit de 1,5 % en 2020 par rapport à 2019 sur l'ensemble du territoire national, et seules vingt-cinq zones – dont dix dans les DOM – ont créé de l'emploi¹⁷, les autres en ayant détruit. De manière générale, la façade Atlantique semble mieux résister à la vague de destruction d'emplois. Notons une exception – Laon en Hauts-de-France – qui affiche un taux de création d'emplois de plus de 5 %.

De l'autre côté du tableau, trente-six zones voient l'emploi salarié privé se contracter de plus de 2 points au-dessus de la moyenne nationale (carte 2, page précédente). Parmi elles, plusieurs semblaient relativement préservées jusqu'ici (en dehors des cent zones les plus touchées selon les deux premiers indicateurs). Ainsi Vire-Normandie et Avranches en Normandie, Châteauroux en Centre-Val de Loire, Epernay et Chaumont dans le Grand-Est, Château-Thierry et Dunkerque en Hauts-de-France ou encore Belfort en Bourgogne-Franche-Comté apparaissent particulièrement fragilisées en termes

d'emploi. Les situations locales sont disparates mais toutes semblent avoir subi de fortes pertes d'emplois dans l'interim.

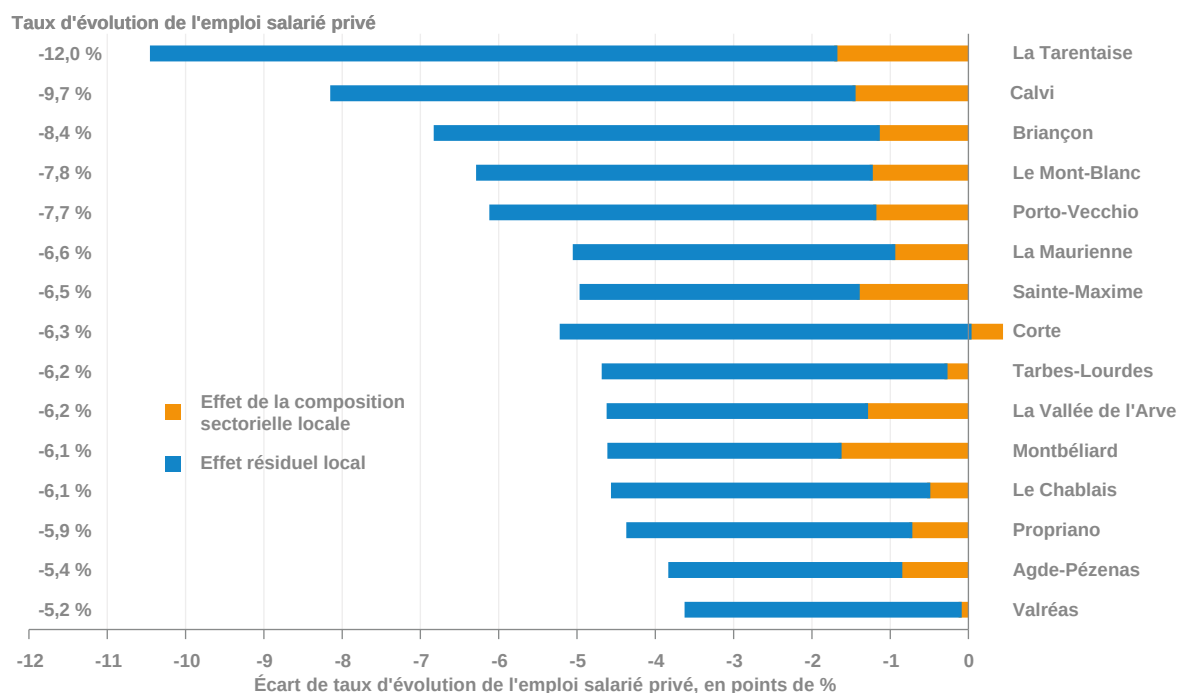
Fait remarquable, pour les quinze territoires ayant détruit le plus d'emplois¹⁸ (plus de 3,5 points au-dessus la moyenne nationale) : la composition sectorielle explique en moyenne 17 % de l'écart au national (graphique 4, page suivante). La surexposition de ces zones au choc provient donc largement d'un effet résiduel négatif (c'est-à-dire qui accroît les destructions d'emplois). Les effets résiduels sont aussi massifs pour la majorité des zones d'emploi qui s'en sortent le mieux (graphique 5, page 11). Parmi les quinze zones qui ont créé au moins 0,6 % d'emploi salarié en 2020, quatre affichent même un effet sectoriel négatif. Leur meilleure situation sur le plan de l'emploi est entièrement due à un effet résiduel positif (i.e. qui accroît la création d'emplois) faisant plus que compenser leur spécialisation sectorielle défavorable (effet structurel négatif). Dans l'ensemble, l'effet résiduel explique plus de 80 % de l'hétérogénéité entre zones d'emploi : les différences territoriales d'évolution de l'emploi ne relèvent pas uniquement de leur composition sectorielle mais d'autres caractéristiques propres aux territoires¹⁹.

17. Les quinze zones d'emploi ayant le plus créé d'emplois (graphique 5) affichent même un taux sensiblement différent de 0 (supérieur à 0,5 %, soit deux points de mieux que la moyenne nationale), les dix autres se situant entre 0 et 0,5 %.

18. Parmi ces quinze les plus affectées, on retrouve en majorité des territoires identifiés plus haut (la Tarentaise, Calvi, le Mont-Blanc, Propriano, Briançon, Porto-Vecchio, la Maurienne, Sainte-Maxime, Corte et le Chablais).

19. Caractéristiques qui vont de l'effet local pur à des effets structurels non compris dans la structure sectorielle telle qu'utilisée pour la décomposition comptable (encadré 1). Notons d'ailleurs que dans le cas de la création d'emplois, l'effet résiduel est corrélé positivement à l'effet structurel : plus la structure sectorielle d'un territoire est défavorable, plus l'effet résiduel est important et contribue à la destruction d'emplois.

Graphique 4 – Décomposition du taux d'évolution de l'emploi salarié privé des quinze zones d'emploi les moins dynamiques en 2020 (en écart à la moyenne nationale)

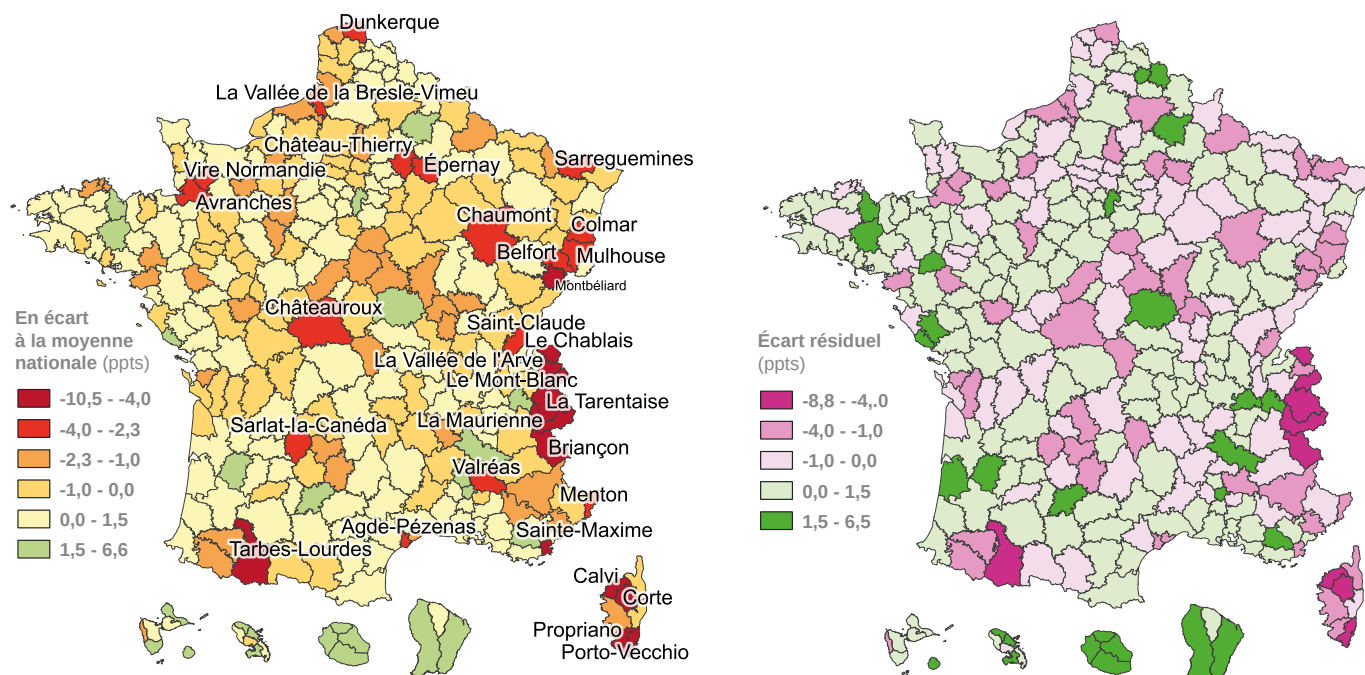


Champ : France (hors Mayotte), emploi salarié privé (hors agriculture et particuliers-employeurs).

Lecture : en 2020, à la Tarentaise, le taux d'évolution de l'emploi salarié privé a chuté de -12,0 %, contre -1,5 % au niveau national, soit un écart de -10,5 points de %. Cet écart est expliqué pour un cinquième par la structure sectorielle défavorable de la zone.

Source : France Stratégie, à partir de Sequoia (Acoess)

Cartes 4 et 5 – Taux d'évolution de l'emploi salarié privé (à gauche) corrigé de la composition sectorielle (effet résiduel – à droite) en 2020



Champ : France (hors Mayotte), emploi salarié privé (hors agriculture et particuliers-employeurs).

Lecture : à gauche, une gradation du vert au rouge foncé qui classe les territoires selon leur taux d'évolution d'emplois par rapport à la moyenne nationale (de -1,5 % entre 2019 et 2020). À droite, les effets résiduels sont représentés en vert lorsqu'ils sont positifs (plus de création d'emplois qu'attendu) et en rose lorsqu'ils sont négatifs. Ainsi, la Tarentaise dans les Alpes a connu une création d'emplois de 10,5 points de moins que la moyenne nationale (-12,0 %) en 2020, expliquée pour 8,8 points par un effet résiduel.

Source : France Stratégie, à partir de Sequoia (Acoess)

Encadré 2 – La hausse du nombre de demandeurs d'emploi particulièrement marquée en Île-de-France, sur les frontières suisse et italienne et quelques zones industrielles et touristiques

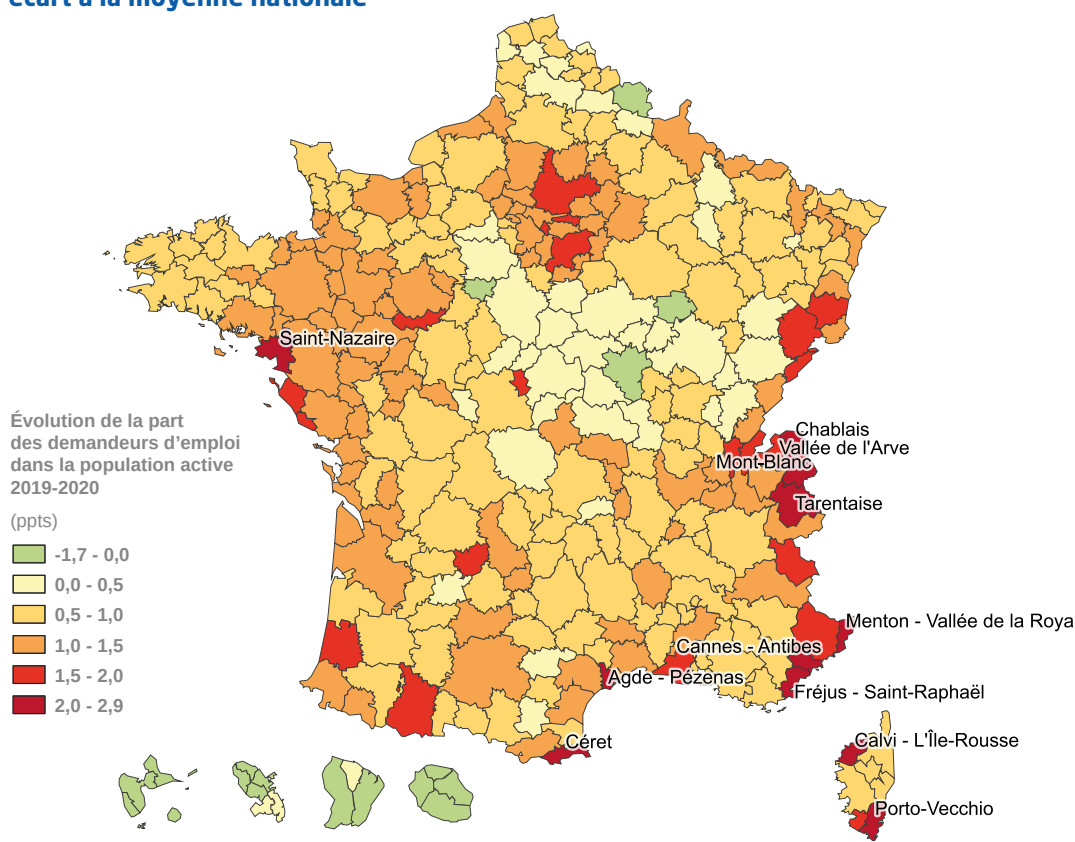
L'indicateur naturel pour mesurer les effets économiques de court terme d'une crise économique est le taux de chômage. L'interprétation des évolutions de ce taux est difficile, du fait du contexte sanitaire qui a empêché par moments une recherche active d'emploi²⁰. Afin d'estimer l'effet de la crise sanitaire sur le chômage, nous privilégions alors l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) sur l'année 2020 rapporté à la population active en 2017. Cet indicateur n'est disponible que pour l'ancienne version des zones d'emploi (2010) : nous ne pouvons donc pas agréger les résultats avec les trois autres indicateurs présentés plus haut.

Entre 2019 et 2020, trois aires géographiques concentrent la majorité des zones fortement touchées par la hausse du chômage (carte 6) : la Côte d'Azur et la Corse, les Alpes ainsi que

l'Île-de-France. Certaines zones touristiques du Languedoc et du Sud-Ouest sont également fortement impactées (Sarlat-la-Canéda, Tarbes-Lourdes), ainsi que des zones industrielles à l'est et à l'ouest du pays (Belfort-Montbéliard, Mulhouse, Saint-Nazaire). À l'inverse, dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, et les départements d'outre-mer, de nombreuses zones ont vu le nombre de demandeurs d'emploi augmenter très peu, voire baisser.

Si l'on se restreint aux zones d'emploi dont la ville-centre est la même en 2010 et en 2020 – soit 258 zones d'emploi –, la corrélation entre la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A et l'évolution des trois autres indicateurs est de l'ordre de 45 %. La géographie de la hausse du chômage reflète donc en partie seulement celle des chocs sur l'activité et l'emploi. Certaines zones d'emploi ressortent plus particulièrement selon cet indicateur, comme Dax en Nouvelle-Aquitaine, Melun et Cergy-Vexin en Île-de-France ou encore les Sables d'Olonne et Challans en Pays de la Loire, aucune n'apparaissant dans le haut des classements des trois indicateurs d'impact retenus.

Carte 6 – Évolution de la part de demandeurs d'emploi de catégorie A dans la population active entre 2019 et 2020, en écart à la moyenne nationale



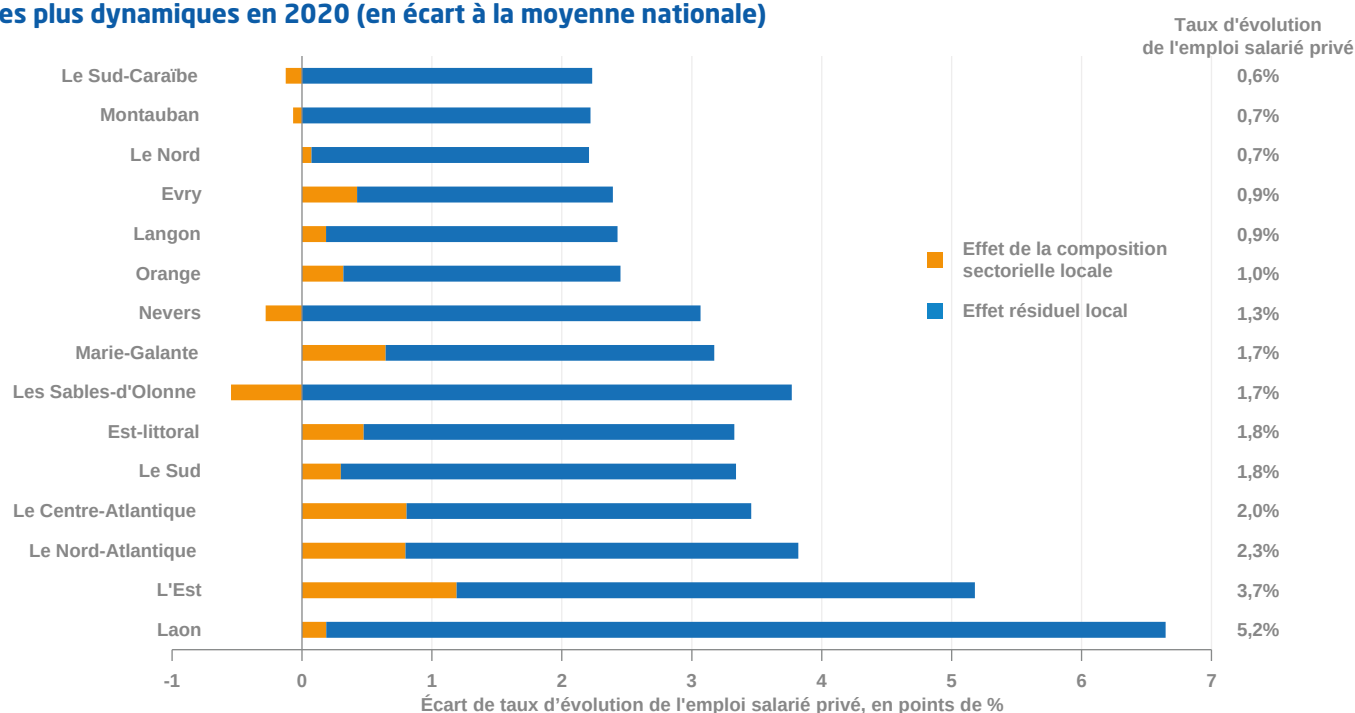
Champ : France hors Mayotte.

Lecture : l'évolution de la part de demandeurs d'emploi de catégorie A dans la population active entre 2019 et 2020 est représentée pour chaque zone d'emploi selon une gradation de couleurs allant du vert (moins de demandeurs d'emploi en 2020) au rouge foncé (plus de deux points de pourcentage en plus en 2020).

Source : France Stratégie, à partir de données Dares (demandeurs d'emploi de catégorie A par trimestre) et Insee (population active du recensement de 2017)

20. Jauneau Y. et Vidalenc J. (2021), *op.cit.*

Graphique 5 – Décomposition du taux d'évolution de l'emploi salarié privé des quinze zones d'emploi les plus dynamiques en 2020 (en écart à la moyenne nationale)

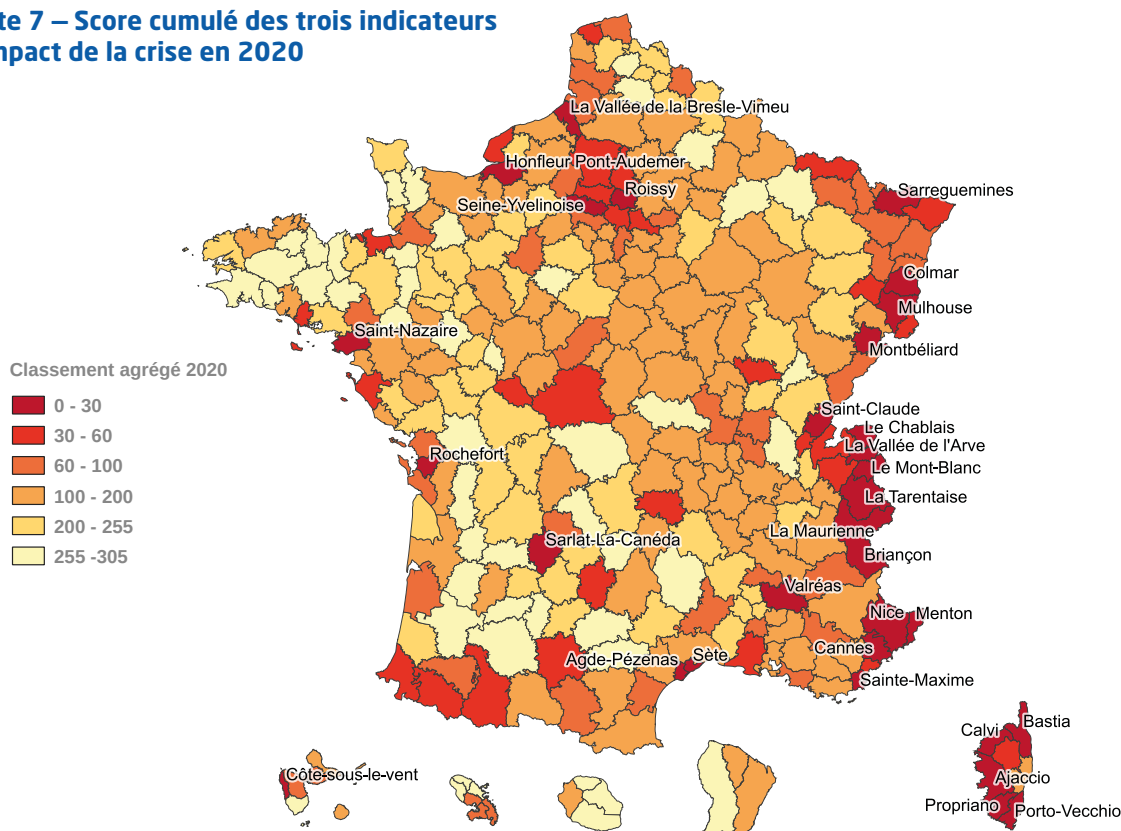


Champ : France (hors Mayotte), emploi salarié privé (hors agriculture et particuliers-employeurs).

Lecture : en 2020, à Laon, le taux de croissance de l'emploi salarié privé a augmenté de 5,2 %, contre une baisse d'environ -1,5 % au niveau national, soit un écart de +6,6 points de %. Cet écart est expliqué majoritairement par l'évolution de l'emploi spécifique des entreprises de la zone.

Source : France Stratégie, à partir de Sequoia (Acoess)

Carte 7 – Score cumulé des trois indicateurs d'impact de la crise en 2020



Champ : France hors Mayotte

Lecture : la somme des rangs des zones d'emploi pour les trois indicateurs d'impact de la crise donne un classement global 2020 – en rouge foncé les trente territoires les plus touchés, en beige les cinquante territoires les moins touchés selon les différents indicateurs présentés *supra*.

Source : France Stratégie

Une crise qui se concentre dans le sud-est de la France

Dans l'optique d'orienter les politiques publiques de soutien territorial, l'identification des zones les plus fragilisées par la crise en 2020 est essentielle. L'agrégation des différents indicateurs présentés, avec leurs avantages et leurs limites, esquisse une géographie d'ensemble des retombées territoriales de la crise (carte 7, page précédente).

Les trente zones les plus affectées rassemblent environ 8 % de la population nationale. Il s'agit en grande partie de zones touristiques ou fortement orientées vers l'industrie ou les services de transport, certaines combinant ces caractéristiques.

Ces zones sont inégalement réparties sur le territoire et de grands ensembles à dominante touristique apparaissent particulièrement affectés dans les Alpes, la Corse et en Côte d'Azur. La plupart de ces zones sont présentes dans les hauts des classements des trois indicateurs d'impact pris séparément. Les stations de sport d'hiver fermées depuis un an ont privé les zones d'emploi alpestres de leurs dynamiques saisonnières tandis que leurs industries (métallurgie par exemple pour la Vallée de l'Arve et la Maurienne) ont souffert des fortes baisses d'activité, notamment à la suite du premier confinement. La crise a par ailleurs particulièrement frappé le tourisme de luxe, même lorsque les hôtels et restaurants étaient maintenus ouverts, les déplacements entre pays ayant été fortement limités.

La Corse ne connaît pas exactement les mêmes problématiques. Au-delà des établissements dans l'hébergement-restauration, les secteurs de la construction (20 % et plus à Calvi,

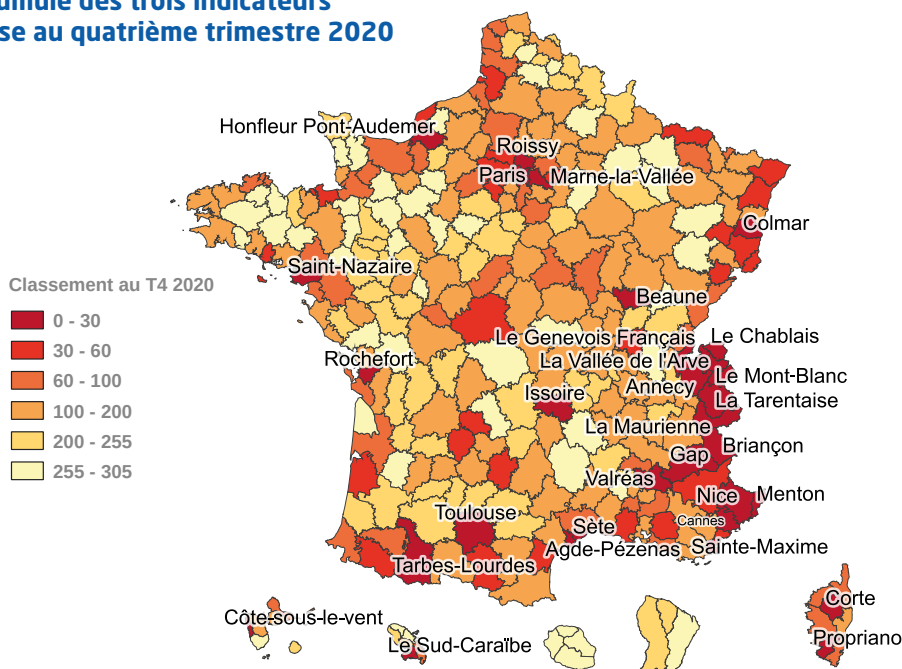
Propriano et Porto-Vecchio) et du commerce et réparation d'automobiles (20 % et plus à Bastia, Ajaccio, Calvi, Propriano et Porto-Vecchio) concentrent de nombreux emplois et ont été presque complètement à l'arrêt lors du premier confinement.

D'autres zones tournées vers le tourisme – mais plus isolées – se retrouvent dans ce classement des territoires les plus fortement touchés par la crise. On recense par exemple Honfleur Pont-Audemer (Deauville-Trouville), Colmar – capitale des vins d'Alsace qui a souffert de la forte diminution du tourisme étranger –, ou encore Agde-Pézenas et Sète, proches de Montpellier et très commerçantes. Au sein des outre-mer, seule Côte-sous-le-vent, zone d'emploi guadeloupéenne, apparaît comme particulièrement touchée. La Guyane et la Réunion apparaissent quant à elles plus préservées.

Les zones d'emploi les plus touchées, qui sont davantage orientées vers l'industrie ou les services de transport, se révèlent plus éclatées sur le territoire. Montbéliard, Mulhouse ou encore Sarreguemines ont été impactées par le très fort ralentissement du secteur automobile. Rochefort et Saint-Nazaire, plus orientées vers l'industrie navale et aéronautique, ainsi que Roissy, dont l'activité économique est fortement dépendante de l'aéroport, en ont également souffert. Parmi les territoires les plus touchés en 2020, on trouve aussi Saint-Claude dans le Jura, dont l'activité est plutôt orientée vers des industries traditionnelles (travail du bois, fabrication de pièces en caoutchouc et plastique, métallurgie).

Dans l'ensemble, les conséquences de la crise apparaissent plus fortes dans l'est et le sud de la France, ainsi que dans la région Île-de-France, quand toute la façade atlantique

Carte 8 – Score cumulé des trois indicateurs d'impact de la crise au quatrième trimestre 2020



Champ : France hors Mayotte

Lecture : la somme des rangs des zones d'emploi pour les trois indicateurs d'impact calculés au quatrième trimestre 2020 donne un classement global pour ce quatrième trimestre 2020 – en rouge foncé les trente territoires les plus touchés, en beige les cinquante territoires les moins touchés.

Source : France Stratégie

et le centre de la France paraissent relativement épargnés. Parmi les trente zones d'emploi ayant le mieux résisté, qui rassemblent 4,5 % de la population nationale, neuf se trouvent en Bretagne et six en Nouvelle-Aquitaine. Pour l'essentiel de ces territoires, on observe une forte spécialisation économique dans l'agroalimentaire.

Au total, la densité de population d'une zone d'emploi ou le nombre d'habitants de son agglomération principale ne sont pas significativement reliés à l'ampleur du

choc économique subi. On note en effet une très forte hétérogénéité des situations pour un niveau de population ou de densité donné. Remarquons tout de même que les petites agglomérations et les zones à densité intermédiaire semblent mieux résister que la moyenne²¹. Si les zones d'emploi des grandes métropoles ont à l'inverse un score légèrement moins favorable que la moyenne, c'est uniquement du fait de leur composition sectorielle, plus défavorable, alors que leur emploi a mieux résisté (encadré 3).

Encadré 3 – Les zones d'emploi des grandes métropoles affectées de manière très variable

Les zones d'emploi des douze plus grandes métropoles rassemblent 26 % de la population nationale. Elles ont, comme l'ensemble du territoire, subi les conséquences de la crise. En moyenne, elles pâtissent d'une structure sectorielle légèrement désavantageuse mais leur taux de recours à l'activité partielle est similaire à la moyenne nationale, et la variation de leur emploi est légèrement plus favorable. Cette moyenne cache toutefois une très forte diversité de situations, ces métropoles étant largement réparties dans le classement (tableau 2).

Nice, la plus frappée d'entre elles, apparaît parmi les trente territoires les plus touchés pour le score cumulé et dans trois des quatre indicateurs. Juste après, Toulouse, Paris et Marseille (respectivement 54^e, 56^e et 82^e

territoire le plus affecté selon le score cumulé) sont aussi des territoires particulièrement touchés par la crise, en grande partie du fait d'une composition sectorielle de l'activité locale défavorable. À l'opposé, Lille (247^e sur 305) et Rennes (202^e sur 305) semblent s'en tirer relativement bien comparativement au reste du territoire national et ce, quel que soit l'indicateur observé.

Aucune règle ne semble donc se dégager sur l'ampleur de l'impact des restrictions sanitaires sur l'activité économique au sein des plus grandes métropoles françaises. Seule la structure sectorielle accorde un désavantage quasi systématique aux métropoles, mais ce désavantage reste relativement contenu. En effet, seules trois métropoles (Nice, Toulouse et Paris) enregistrent une perte de valeur ajoutée supérieure de plus d'un point à la moyenne nationale.

Tableau 2 – Évolution des trois principaux indicateurs en 2020 (en %)

ZONES D'EMPLOI DE GRANDE MÉTROPOLE	Valeur ajoutée Écart à la moyenne	Activité partielle Écart à la moyenne	Destruction d'emplois Écart à la moyenne	Score cumulé - Classement
Nice	1,5	1,9	0,9	18
Toulouse	1,6	0,8	-0,5	54
Paris	1,1	-0,1	0,5	56
Marseille	0,9	0,2	-0,5	82
Strasbourg	0,7	0,1	-0,4	85
Bordeaux	0,9	-0,3	-1,1	133
Lyon	0,9	-0,3	-1,0	141
Montpellier	0,4	0,0	-1,1	143
Rouen	0,3	-0,9	0,3	148
Nantes	0,6	-0,5	-0,8	154
Rennes	0,0	-0,8	-0,4	202
Lille	-0,2	-0,5	-1,2	247
Moyenne 12 métropoles	0,7	0,0	-0,4	122
Valeur d'entrée top 30	1,4	1,1	2,4	30

Note : la zone d'emploi de Paris rassemble les départements de Paris intra-muros et de la petite couronne. Elle ne couvre qu'un peu plus de la moitié de la population de l'agglomération parisienne dans son ensemble.

Lecture : pour la zone d'emploi de Toulouse, la composition sectorielle de l'emploi exposerait l'activité locale à une perte de valeur ajoutée de 1,6 point plus élevée que celle de la moyenne nationale (8,2 %), classant la zone dans les trente territoires les plus vulnérables selon cet indicateur. Le taux de recours apparent à l'activité partielle y a été, en 2020, de 0,8 point supérieur à la moyenne nationale (4,3 %). La quatrième colonne indique que la destruction d'emplois en 2020 par rapport à 2019 y a été de 0,5 point inférieure à la moyenne nationale (1,5 %). Selon le score cumulé (colonne 5), Toulouse se situe à la 54^e place des territoires les plus affectés par la crise. En orange figurent les indicateurs pour lesquels la métropole correspondante apparaît dans le top 30 des territoires les plus affectés par la crise selon l'indicateur considéré.

Source : France Stratégie

21. Les quarante-huit zones d'emploi incluant une unité urbaine de 10 000 à 20 000 habitants font légèrement mieux que la moyenne nationale avec un score moyen de 170, contre 156 pour les unités urbaines de 20 à 200 000 habitants et 137 pour celles de moins de 10 000 habitants. Les zones de densité moyenne (autour de 70 habitants/km²) sont les moins affectées avec un score moyen de 200.

L'impact de la crise ayant fluctué au cours de l'année, la carte 8 met en exergue la situation au quatrième trimestre 2020 uniquement. Cette photographie de fin d'année correspond aux dernières données disponibles, ce qui la rapproche de la situation au premier semestre 2021. Les trente zones d'emploi les plus touchées diffèrent légèrement de la carte 2020 (carte 7). L'Île-de-France ainsi que le Sud-Ouest ressortent plus nettement, avec notamment les zones de Paris, Marne-la-Vallée, Toulouse, Narbonne et Tarbes-Lourdes. Les Alpes confirment leur fragilité avec l'apparition des zones d'emploi d'Annecy, du Genevois-Français et de Gap. À l'ouest, Saint-Nazaire et Rochefort se détachent toujours.

Malgré ces quelques différences, la hiérarchie n'est pas bouleversée : seul le Sud-Caraïbe apparaît au quatrième trimestre tout en ne figurant pas dans les soixante territoires les plus affectés en 2020. *A contrario*, ce sont quatre des cinq zones d'emploi corses et celle de Saint-Claude qui reculent le plus dans le classement, les autres restant parmi les soixante zones les plus touchées à la fin de l'année. Pour l'île de Beauté, la combinaison de la basse saison touristique hivernale, de la réouverture d'activités de construction et de certains commerces explique ce choc moindre. Au total, les territoires les plus fragilisés par la

crise ont donc été très largement les mêmes tout au long de l'année 2020. Comment ces nouvelles vulnérabilités se conjuguent-elles avec les fragilités territoriales traditionnelles ?

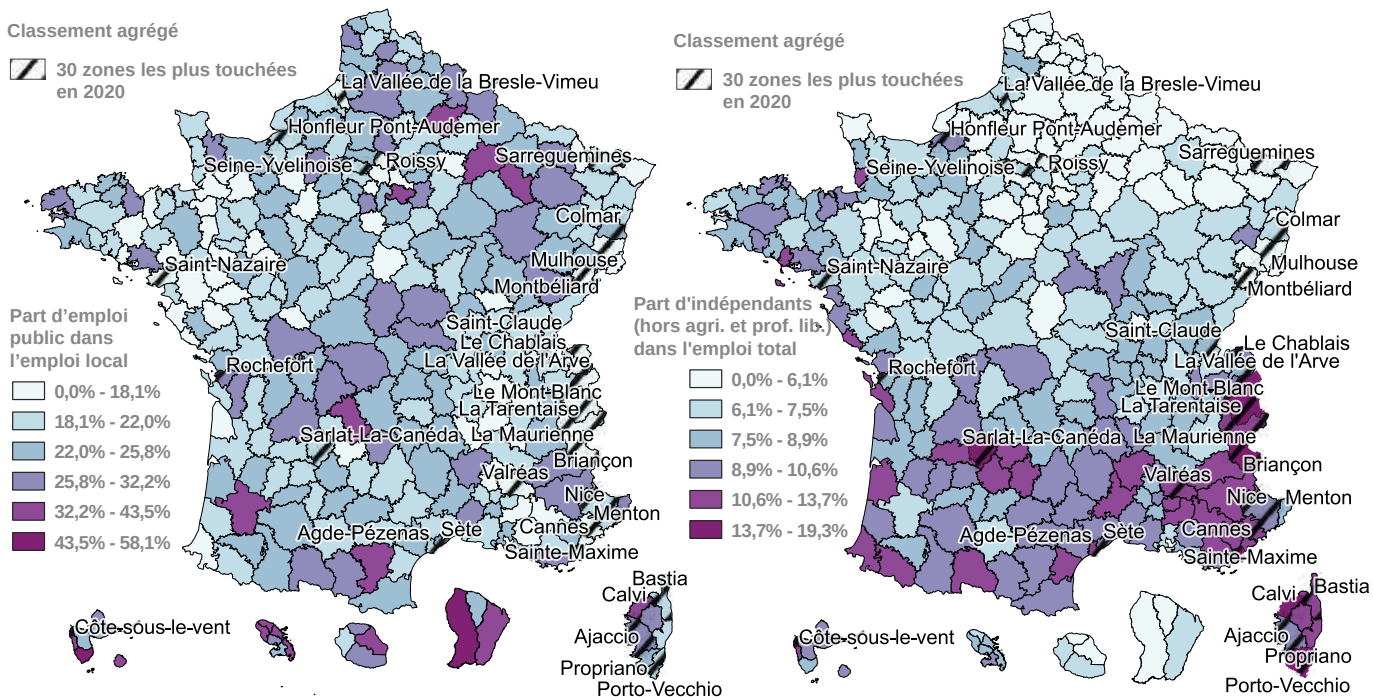
UNE CRISE QUI NE REDOUBLE PAS LES FRAGILITÉS TERRITORIALES EXISTANTES

La crise dans laquelle la pandémie a plongé la France et ses territoires pose nécessairement la question des conséquences à plus long terme. Cerner les difficultés préexistantes des territoires les plus touchés permet de cibler ceux qui devraient bénéficier d'un accompagnement plus appuyé de sortie de crise.

Emploi public faible, indépendants surreprésentés : une vulnérabilité accrue

Hormis l'indicateur de valeur ajoutée, les indicateurs utilisés ne couvrent que le champ de l'emploi salarié privé et ignorent donc l'impact de la crise sur les indépendants, et l'effet amortisseur de l'emploi public. Or, non seulement la crise n'affecte pas nécessairement tous ces emplois de la même façon, mais ceux-ci sont aussi répartis différemment entre les zones d'emploi. Si l'emploi public – peu affecté par la crise – peut être vu comme un facteur de

Cartes 9 et 10 – Comparaison de la part d'emploi public en 2019 (à gauche) et de la part d'indépendants hors agricoles et professions libérales en 2017 (à droite) avec les trente zones les plus touchées par la crise



Champ : France Mayotte.

Lecture : la carte 9 présente la part d'emploi public par zone d'emploi en 2019, des plus faibles (jusqu'à 18,1 % – blanc) aux plus élevées (de 43,5 % à 58,1 % – violet foncé) ; la carte 10, la part d'indépendants non agricoles et hors professions libérales, des plus faibles (jusqu'à 6,1 % – blanc) aux plus élevées (de 13,7 % à 19,3 % – violet foncé). En hachuré les trente zones d'emploi les plus touchées selon le score cumulé des indicateurs d'impact sur l'année 2020.

Source : France Stratégie, à partir des estimations d'emploi localisé 2019 (Insee) et du recensement de population 2017 (Insee)

stabilité, le poids des indépendants sur un territoire constitue à l'inverse une source de risque supplémentaire. Les cartes 9 et 10 présentent la proportion d'emploi public et d'indépendants non agricoles (hors professions libérales) par zone d'emploi.

Globalement, la proportion d'indépendants est corrélée positivement avec le score cumulé d'impact de la crise. Autrement dit, en moyenne, les zones d'emploi les plus affectées en 2020 sont également celles où la part d'indépendants est la plus élevée. C'est particulièrement le cas dans le sud du pays, spécialisé dans le tourisme (carte 10). Ainsi, dans les territoires de Calvi, Porto-Vecchio, le Mont-Blanc, ou encore Briançon, la proportion d'indépendants est supérieure à 15 %. Dans la moitié nord du pays, les territoires fortement impactés affichent une proportion d'indépendants deux fois plus faible, exception faite de la zone touristique d'Honfleur Pont-Audemer en Normandie.

À l'inverse, les territoires où la part d'emploi public est faible sont plus souvent ceux où la crise a le plus sévi (carte 9). Ainsi, la Tarentaise, Mulhouse, Valréas, Cannes ou encore Roissy font partie des territoires les moins dotés en emplois publics en France (entre 12 % et 18 %, contre 20 % sur le territoire national). Là encore, il faut noter *a contrario*

la spécificité de Calvi et de la Côte-sous-le-vent en Guadeloupe, où respectivement 33 % et 43 % de l'emploi relève de la sphère publique.

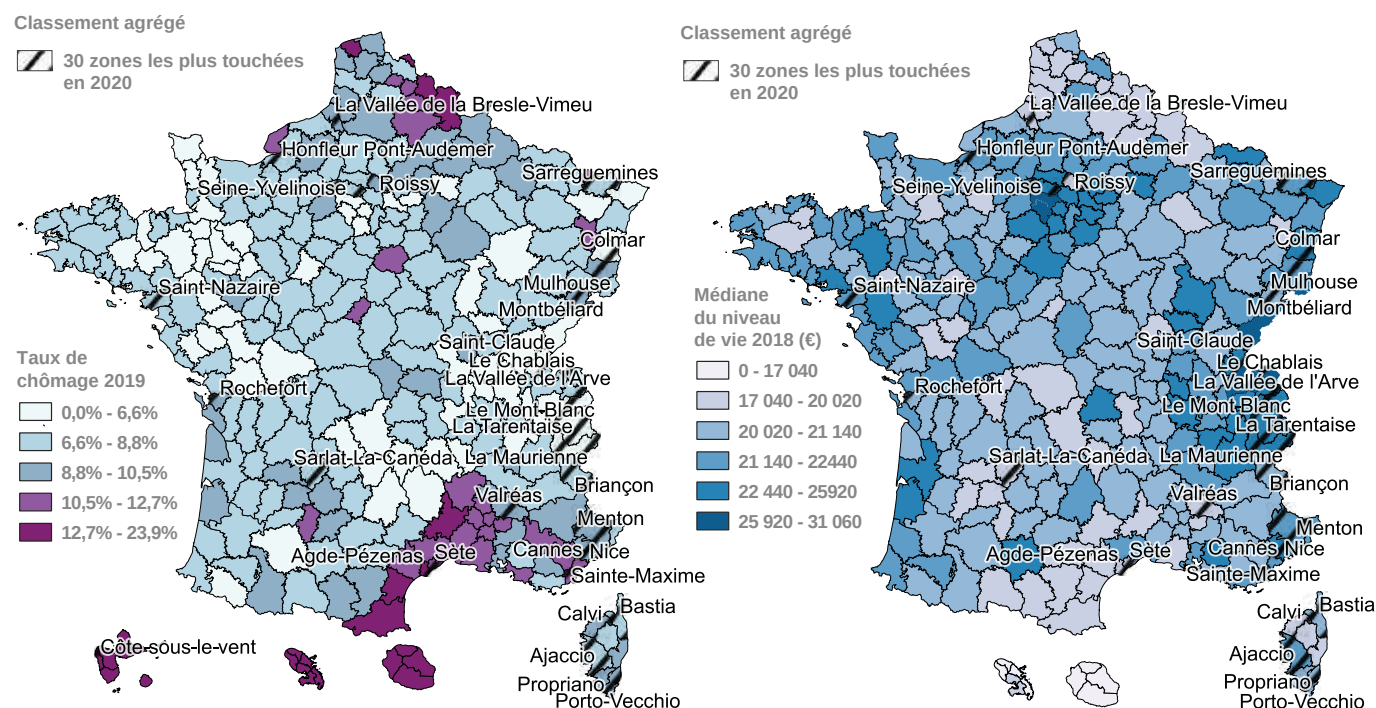
Cette combinaison d'une proportion importante d'indépendants et d'un poids relativement faible de l'emploi public dans certaines zones particulièrement affectées suggère que les indicateurs couvrant uniquement les emplois salariés privés sous-estiment l'hétérogénéité du choc entre les territoires.

Des territoires qui cumulent les fragilités ?

Outre les potentielles difficultés liées à la structure de l'emploi – part d'emplois publics et part d'indépendants –, les caractéristiques sociales des territoires sont sources de vulnérabilité. Sont présentées *infra* deux mesures de fragilité des zones d'emploi : le taux de chômage avant la crise et le niveau de vie.

Plusieurs enseignements sont à tirer des cartes 11 et 12. Le taux de chômage 2019 est très peu corrélé avec les différents indicateurs d'impact (2 % de corrélation au total avec le score cumulé en 2020), ce qui suggère une absence de lien entre eux. La carte 11 met ce constat en valeur : certains des territoires les plus touchés par la crise sont

Cartes 11 et 12 – Comparaison des taux de chômage localisés en 2019 (à gauche) et du niveau de vie médian par zone d'emploi en 2018 (à droite) avec les trente zones les plus touchées par la crise



Champ : France hors Guyane et Mayotte – et hors Guadeloupe pour la carte 12.

Lecture : la carte 11 présente les taux de chômage par zone d'emploi en 2019, des plus faibles (jusqu'à 6,6 % – blanc) aux plus élevés (de 12,7 % à 23,9 % – violet foncé) ; la carte 12 le niveau de vie annuel en euros par unité de consommation, des plus faibles (jusqu'à 17 040 euros – blanc) aux plus élevés (de 25 920 euros à 31 060 euros – bleu foncé). En hachuré les trente zones d'emploi les plus touchées selon le score cumulé des indicateurs d'impact sur l'année 2020.

Source : France Stratégie à partir de données Insee

plutôt dans les tons clairs, attestant d'une bonne santé économique avant la crise. Néanmoins, plusieurs subissent une double vulnérabilité, étant initialement fragiles en matière de chômage et très affectés par la crise en 2020. C'est le cas d'un certain nombre de zones d'emploi du littoral méditerranéen : Agde-Pézenas, Sète, Arles, Sainte-Maxime, Fréjus et Calvi, mais aussi de Calais dans les Hauts-de-France et de Côte-sous-le-vent en Guadeloupe. Toutes affichent un taux de chômage parmi les cinquante plus élevés en 2019 (supérieur à 10,5 %) et appartiennent également aux cinquante territoires les plus affectés par la crise.

Même constat pour le niveau de vie : la corrélation des indicateurs avec le niveau de vie médian est assez faible (moins de 35 %) mais va toujours dans le sens d'un plus fort impact de la crise dans les zones d'emploi qui se portaient bien. En outre, si les territoires alpestres et autour de Nice affichent un niveau de vie médian élevé, ce n'est pas le cas de tous les territoires touchés. Ainsi huit zones d'emploi font partie à la fois des cinquante territoires les plus affectés

et des cinquante les plus pauvres. À cet égard, évoquons les zones de Roissy en Île-de-France, entourée de territoires aisés, mais aussi de Arles, Agde-Pézenas, Valréas, Calvi et Corte dans la partie sud de la France, ainsi que la Vallée de la Bresle-Vimeu et Calais au nord.

Au total, un petit nombre de zones d'emploi concentre les difficultés, de nouvelles s'ajoutant aux fragilités structurelles du territoire. Que ce soit en termes de niveau de vie, de chômage, ou d'impact de la crise, le littoral méditerranéen en particulier se révèle fortement fragilisé, de nombreuses zones y cumulant les vulnérabilités. C'est pourquoi les spécificités de ces territoires pourraient être prises en compte dans la définition de l'accompagnement de sortie de crise, afin de prévenir un approfondissement des inégalités territoriales. Mais il convient au préalable de répliquer l'exercice mené dans cette note avec une vision prospective, car les territoires les plus fragilisés en 2020, marqués par le confinement strict du printemps, ne seront pas forcément les mêmes que ceux fragilisés en sortie de crise.

Mots clés : zones d'emploi, territoires, crise, emploi, secteurs


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


FRANCE STRATÉGIE

Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ;
directeur de la rédaction : Cédric Audenis, commissaire général adjoint ;
secrétaire de rédaction : Valérie Senné ;
dépôt légal : avril 2021 - N° ISSN 2556-6059 ;

contact presse : Matthias Le Fur,
directeur du service Édition-Communication-Événements,
01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[FranceStrategie](https://www.facebook.com/FranceStrategie)



[@FranceStrategie_](https://www.instagram.com/FranceStrategie_)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)

Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens